



Convocation à l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2021

Les citoyens et citoyennes de La Sonnaz sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi **14 décembre 2021 à 20h00**, au restaurant Le Sarrazin.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des procès-verbaux des assemblées communales des 1^{er} juin et 1^{er} juillet 2021**
(Ils ne seront pas lus)
 2. **Budget 2022**
 - 2.1 *Résultats*
Rapport et préavis de la commission financière
Approbation
 - 2.2 *Investissements*
 - 2.2.1 Investissement pour le réaménagement de la route communale de Pensier (1^{ère} étape)
 - 2.2.2 Crédit d'étude pour le réaménagement de la route communale de Pensier (2^{ème} étape)
 - 2.2.3 Crédit d'étude pour le réaménagement des routes communales des Sarrazins à Lossy et de la Chapelle à La Corbaz, ainsi que le passage de la limitation à 50 km/h à la route communale des Riaux.
 - 2.2.4 Investissement pour le réaménagement de la route communale du Vallon
 - 2.2.5 Investissement pour la réfection des salles-de-bains et des WC de l'immeuble communal à Cormagens
 - 2.2.6 Investissement pour l'assainissement des berges du ruisseau de la Sonnaz, secteur Cormagens
 - 2.3 *Rapports et préavis de la commission financière*
 - 2.4 Approbation finale du budget de résultats et d'investissements.
 3. **Approbation des statuts de l'ARS (Association régionale de la Sarine)**
 4. **Divers**
-

Tous les documents en lien avec cette assemblée communale ne seront pas lus. Ils seront disponibles sur le site internet de la commune (www.lasonnaz.ch) ou auprès du bureau communal, durant les heures d'ouverture. Si vous souhaitez recevoir les documents sous format papier, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire auprès de notre secrétariat. Ainsi, à l'avenir, le bulletin communal vous sera systématiquement adressé sous pli.



Durant cette assemblée communale, le port du masque sera obligatoire. Il n'y aura pas de verre de l'amitié !
Les personnes en possession du pass sanitaire ou certificat Covid auront tout loisir de se rendre au restaurant après l'assemblée.

Le Conseil communal